

LCA mode d'emploi Saison 2011-2012

Informations générales :

- La fonction de LCA obtenues pour la saison 2010-2011 reste valide jusqu'au 31 octobre 2011. Jusqu'à cette date, pour diriger une rencontre, un licencié pourra donc présenter :
 - sa carte de qualification pour la saison 2011-2012 avec la mention LCA
 - ou sa carte de qualification pour la saison 2011-2012 et sa carte de qualification pour la saison 2010-2011 avec la mention LCA
- Un candidat LCA qui ne possédait pas cette fonction la saison dernière ou qui n'est pas titulaire d'un brevet fédéral d'entraîneur ou d'éducateur (mention EBF sur la carte de qualification) devra participer à deux modules de formation. Pour les autres candidats, seul le module 2 est obligatoire
- Comme les saisons précédentes, la formation sera déclinée par département

Organisation des sessions de formation :

- Département de l'Allier :
 - 17 septembre 2011 après-midi à Saint-Pourçain : module 2 et test de validation (LCA 2011 ou EBF)
 - inscription auprès de Xavier Jarron
- Département du Cantal :
 - date à préciser par comité départemental à Aurillac : module 1 (nouveau LCA pas EBF)
 - date à préciser par comité départemental à Aurillac : module 2 et test de validation (participants au module 1, LCA 2011, EBF)
 - inscription auprès du comité départemental

- Département de la Haute-Loire :
 - 17 septembre 2011 à 9 heures au club-house du club de Brives-Charensac : module 2 et test de validation (LCA 2011 ou EBF)
 - inscription auprès de Stéphane Varlet
- Département du Puy de Dôme :
 - 15 septembre 2011 à 19 heures au comité territorial : module 2 et test de validation (LCA 2011 ou EBF)
 - inscription auprès du comité territorial
- Cycle total de formation pour les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme (nouveau LCA pas EBF) :
 - 24 septembre 2011 à 9 heures au comité territorial : module 1
 - 1^{er} octobre 2011 à 9 heures au comité territorial : module 2 et test de validation
 - inscription auprès du comité territorial

Bien sûr, l'ensemble de ces sessions de formation ne concerne pas les participants à la formation du 26 août dispensée au stage des entraîneurs à Super-Besse.